

Article 1150 code civil

Par **Davy Bourra**, le **08/01/2015** à **17:16**

Bonjour pourriez vous m'expliquer en quoi consiste l'article 115?

Il doit encadrer pour l'établissement du prix mais je ne comprends pas certaines choses

Exemple:

Un couple part à Cuba et il décide de prendre le train de Nazairre à Paris, celui ci arrive en retard et le couple demande reparation car à cause de cela il n'a pas pu aller à Cuba

Si quelqu'un pouvait m'expliquer la réparation avec cet exemple cela serait sympa

Merci d'avance

Par **marianne76**, le **08/01/2015** à **20:36**

Bonsoir

En matière contractuelle seul le dommage prévisible est indemnisable. Dès lors en matière de transport , quand un train arrive avec retard et fait louper un avion et des vacances, la sncf n'est tenue de rembourser que le prix du billet parce qu'elle ne peut pas deviner que la gare d'arrivée n'est pas la destination finale du client mais une simple étape. L'affaire est classique voir par exemple 1re chambre civile, arrêt n°12-26.975 du 2 octobre 2013)